

TARIFS des DROITS et PRESTATIONS 2023-2024

Conseil d'administration du 3 juillet 2023

Nota.

Les droits d'inscription de l'IEP de Grenoble (diplôme de Sciences Po Grenoble) sont votés hors participation éventuelle à la cotisation dite « Vie étudiante » (CVEC) acquittée auprès du CROUS préalablement à l'inscription à l'IEP de Grenoble (exonérations fixées nationalement).

La Commission des recours gracieux de l'établissement est sollicitée pour la prise en compte des situations particulières.

Adoptés au CA du 03/07/2023

1. Inscriptions en formation initiale

Les cinq années du diplôme de Sciences Po Grenoble figurent sous l'appellation A1, A2, A3, A4, A5.

1.1. A1 à A5 du diplôme de Sciences Po Grenoble hors EAD	Tarifification modulée
1.2. A2 du diplôme de Sciences Po Grenoble dérogatoire à l'obligation de mobilité internationale sortante	<i>Tarifification modulée déduction faite des droits nationaux de niveau licence</i>
1.3. A1 à A3 du diplôme de Sciences Po Grenoble - parcours international	6 300 €
1.4. A1 à A5 du diplôme de Sciences Po Grenoble relevant d'une convention avec un autre établissement en France ou à l'étranger	<i>Se reporter aux dispositions établies par les conventions</i>
1.5. A4 et A5 du diplôme de Sciences Po Grenoble hors les murs : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mutualisation Inter-IEP dans un IEP du réseau (hors IEP Paris) ▪ Dans un autre établissement d'enseignement supérieur 	<ul style="list-style-type: none"> - 50 % des droits modulés en mutualisation sortante - 650 € en mutualisation entrante 50 % des droits modulés
1.6. A4 et A5 du diplôme de Sciences Po Grenoble en enseignement à distance (EAD) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Droits A4 et A5 ▪ Auxquels s'ajoutent les frais spécifiques liés à l'EAD 	<p style="text-align: right;">1 300 €</p> <p style="text-align: right;">500 €</p>
1.7. A5 du diplôme de Sciences Po Grenoble en contrat d'apprentissage : parcours « Management et Gestion des Entreprises » <small>Selon grille France compétences, le niveau de prise en charge des formations en apprentissage varie en fonction de la branche professionnelle (code IDCC). Pour le DIEPG-MGE (N°16531401) la facturation aux entreprises s'échelonne entre 8 458 € et 9 156€ soit en moyenne pondérée 8 461€ auxquels sont déduits par apprenti 540€ de frais de gestion retenus par Formasup. Le montant net moyen perçu par l'IEP était de 7 922 € en 2021-2022. Ce montant est communiqué à titre indicatif et susceptible de variation annuelle.</small>	<p>7 922 €</p> <p><i>(Montant indicatif)</i></p>
1.8. Contribution « Sport » Obligatoire pour les années A4 et A5 lorsqu'une option sport est choisie par l'étudiant comme sport non noté. Contribution « Sport de plein air » (participation location de matériel, transport, ...) : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sport de plein air automne - semestre 1 ▪ Sport de plein air hiver - semestre 2 	<p>15 €</p> <p>60 €</p> <p>90 €</p>
1.9. Redoublements en formation présentielle ou en EAD <u>Redoublements classiques</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ A1 à A5 ▪ A2 dérogatoire à l'obligation de mobilité internationale sortante <u>Redoublements en enseignement à distance (EAD)</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Droits A4 et A5 Auxquels s'ajoutent les frais spécifiques liés à l'EAD <u>Redoublements pour mémoire seul ou stage seul en EAD</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Droits A4 et A5 ▪ Auxquels s'ajoutent les frais spécifiques liés à l'EAD 	<p>Tarifification modulée</p> <p><i>Cf. 1.2</i></p> <p><i>Cf. 1.6</i></p> <p>650 €</p> <p>500 €</p>

<p>1.10. Inscription en année de césure</p> <p><u>Césure avec accompagnement pédagogique</u> cf. règlement des études</p> <p><u>Césure sans accompagnement pédagogique</u></p>	<p>50% des droits applicables</p> <p>Néant</p>
<p>1.11. Diplôme d'établissement Métiers de l'administration publique d'Etat – préparation à temps plein</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Demandeur d'emploi indemnisé sans prise en charge ▪ Demandeur avec prise en charge par un fonds de formation ▪ Étudiants Prépa Talents 	<p>1 300 €</p> <p>200 €</p> <p>1 300 €</p> <p>Exonérés</p>
<p>1.12. Diplôme d'établissement Métiers de l'administration publique d'Etat – préparation à temps partiel ¹</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Demandeur d'emploi indemnisé sans prise en charge ▪ Demandeur avec prise en charge par un fonds de formation ▪ Étudiants Prépa Talents 	<p>650 €</p> <p>100 €</p> <p>650 €</p> <p>Exonérés</p>
<p>1.13. Certificats en enseignement à distance (EAD) ¹</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Certificat d'études politiques en EAD ▪ Certificat d'études administratives en EAD 	<p>2 100 €</p> <p>2 100 €</p>
<p>1.14. Certificats en enseignement à distance (EAD) ²: inscription complémentaire en sus d'une inscription en A1 à A5 du diplôme de Sciences Po Grenoble (art.1.1)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Certificat d'études politiques en EAD ▪ Certificat d'études administratives en EAD 	<p>800 €</p> <p>800 €</p>
<p>1.15. Etudiants boursiers sur critères sociaux ou ayant une carte d'invalidité de 80% ou plus</p> <p>Etudiants boursiers sur critères sociaux ou ayant une carte d'invalidité de 80% ou plus : A4 et A5 du diplôme de Sciences Po Grenoble en enseignement à distance (EAD)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Droits A4 et A5 ▪ Frais spécifiques liés à l'EAD 	<p>Exonérés³ (cf. articles R 719-49 et L.821-1 du Code de l'éducation)</p> <p>Cf.1.6</p> <p>Exonérés</p> <p>250 €</p>
<p>1.16. Annulation d'inscription A1 à A5 du diplôme de Sciences Po Grenoble</p> <p>Aucun remboursement sauf décision du directeur de l'IEP de Grenoble au vu des circonstances et sur justificatifs (exemples : inscription dans un autre établissement d'enseignement supérieur, raison de santé, obtention d'un CDI)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Si remboursement des droits versés 	<p>Retenue de 200 €</p>
<p>1.17. Etudiants étrangers suivant une scolarité adaptée, hors programmes d'échanges :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cursus pour 1 année ▪ Cursus pour 1 semestre 	<p>1 300 €</p> <p>650 €</p>

¹ Formation non habilitée à recevoir des boursiers.

² Formation non habilitée à recevoir des boursiers.

³ A l'exception des certificats en enseignement à distance.

<p>1.18. Inscription en module(s) de formation initiale</p> <p>Module(s) à l'unité proposé(s) dans le programme des certificats en enseignement à distance</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Certificat d'études politiques en EAD <ul style="list-style-type: none"> - Un cours de certificat ▪ Certificat d'études administratives en EAD <ul style="list-style-type: none"> - Un cours de certificat <p>Module(s) à l'unité proposé(s) parmi les enseignements des parcours du diplôme de l'IEP en EAD</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ A4 et A5 <ul style="list-style-type: none"> - Un cours en EAD 	<p style="text-align: right;">210 €</p> <p style="text-align: right;">210 €</p> <p style="text-align: right;">210 €</p>
<p>1.19. Poursuite d'étude après obtention du diplôme de l'IEP de Grenoble (art.3.4.3 du règlement des études et des examens : 5^{ème} année autre parcours : obtention une seconde fois du Diplôme de l'IEP sous l'intitulé du nouveau parcours concerné)</p>	<p style="text-align: center;">Tarification modulée</p>

2. Inscriptions en formation continue

En préambule, il est apporté une précision sur la définition de « stagiaire non pris en charge ». Il faut entendre par cette qualité « le stagiaire sans autre prise en charge que le Compte Personnel de Formation (CPF) autonome, ou également appelé confidentiel ».

Les tarifs indiqués ci-dessous sont exemptés de TVA (Article 261.4.4 du CGI).

2.1. Formations avec des aménagements particuliers d'enseignement

En cas de **financement partiel** de la formation par un employeur ou un fonds de formation, le stagiaire s'acquitte de la somme restant à prendre en charge.

<p>2.1.1. A4 et A5 du diplôme de Sciences Po Grenoble en enseignement présentiel</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ A4 - Stagiaire pris en charge par un employeur, un fonds de formation, Pôle emploi... (plein tarif) ▪ A4 - Stagiaire non pris en charge (tarif exonéré) 	<p style="text-align: right;">3 000 €</p> <p style="text-align: right;">1 500 €</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ A5 - Stagiaire pris en charge par un employeur, un fonds de formation, Pôle emploi... (plein tarif) ▪ A5 - Stagiaire non pris en charge (tarif exonéré) 	<p style="text-align: right;">6 000 €</p> <p style="text-align: right;">3 000 €</p>
<p>2.1.2. A4 et A5 du diplôme de Sciences Po Grenoble en enseignement à distance (EAD)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ A4 - Stagiaire pris en charge par un employeur, un fonds de formation, Pôle emploi... (plein tarif) ▪ A4 - Stagiaire non pris en charge (tarif exonéré) ▪ A5 - Stagiaire pris en charge par un employeur, un fonds de formation, Pôle emploi... (plein tarif) ▪ A5 - Stagiaire non pris en charge (tarif exonéré) 	<p style="text-align: center;"><i>Incluant les frais spécifiques liés à l'EAD :</i></p> <p style="text-align: right;">4 000 €</p> <p style="text-align: right;">2 500 €</p> <p style="text-align: right;">6 500 €</p> <p style="text-align: right;">3 500 €</p>

<p>2.1.3. Executive master</p> <p>a) Executive master « Gestion de risques et Management de la sécurité et de la sûreté»</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Stagiaire pris en charge (plein tarif) 6 000 € ▪ Stagiaire non pris en charge (tarif exonéré) 3 000 € <p>b) Executive master « Data & Marketing »</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Stagiaire pris en charge et non pris en charge (plein tarif) 5 900 € <p>c) Executive master « Piloter un projet foncier en contexte de transition »</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Stagiaire pris en charge et non pris en charge (plein tarif) 3 700 € <p>d) Redoublements en Executive master pour mémoire seul (EAD compris)</p>	<p>25% des droits afférents à chaque Executive master</p>
<p>2.1.4. Certificat d'établissement en PPS Certificat d'établissement en Politiques Publiques de Santé (PPS) (Partenariat avec l'IFCS / CHU Grenoble Alpes)</p>	<p><i>Se reporter aux dispositions établies par la convention</i></p>
<p>2.1.5. Certificats en enseignement à distance</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Certificat d'Etudes Politiques en EAD <ul style="list-style-type: none"> ○ Stagiaire pris en charge (plein tarif) 3 500 € ○ Stagiaire non pris en charge (tarif exonéré) 2 100 € ▪ Certificat d'Etudes Administratives en EAD <ul style="list-style-type: none"> ○ Stagiaire pris en charge (plein tarif) 3 500 € ○ Stagiaire non pris en charge (tarif exonéré) 2 100 € 	
<p>2.1.6. Module(s) à l'unité proposé (s) dans le programme des certificats en enseignement à distance</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Certificat d'Etudes Politiques en EAD <ul style="list-style-type: none"> - Stagiaire pris en charge (plein tarif) 350 € - Stagiaire non pris en charge (tarif exonéré) 210 € ▪ Certificat d'Etudes Administratives en EAD <ul style="list-style-type: none"> - Stagiaire pris en charge (plein tarif) 350 € - Stagiaire non pris en charge (tarif exonéré) 210 € ▪ CERTificat Pluridisciplinaire d'Etudes Politiques et d'Etudes Administratives (dit CERPEPA) <ul style="list-style-type: none"> - Stagiaire pris en charge (plein tarif) 350 € - Stagiaire non pris en charge (tarif exonéré) 210 € 	<p><i>Tarif unitaire par module suivi :</i></p>
<p>Module(s) à l'unité proposé (s) dans le cadre de la convention de partenariat avec la cour d'Appel de Grenoble (cf. convention)</p>	<p><i>Contrepartie en nature</i></p>

2.1.7. A5 en deux ans du diplôme de Sciences Po Grenoble parcours « Direction de projets culturels - Option Cadres culturels territoriaux » (Partenariat avec l'Observatoire des Politiques Culturelles) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Stagiaire pris en charge (plein tarif) ▪ Stagiaire non pris en charge (tarif exonéré) 	<i>Montant total des droits (exemptés de TVA (Article 261.4.4 du CGI))</i> 6 500 € 5 850 €
2.1.8. A5 en deux ans du diplôme de Sciences Po Grenoble parcours « Villes, territoires, solidarités » (Partenariat avec OCELLIA)	<i>Se reporter aux dispositions établies par la convention</i>
2.1.9. Certificat « Enjeux de sécurité : innovations techniques et stratégiques » <ul style="list-style-type: none"> ▪ Certificat ▪ 1 module <i>Conditions tarifaires : Délibération votée au CA du 31 mai 2018</i>	3 000 € 1 000 €
2.1.10. Executive Master correspondant à l'intitulé d'un parcours Cas d'une reprise d'études pour une personne diplômée de Sciences Po Grenoble-UGA (depuis 1 an ou plus). Le programme d'une 5 ^e année suivie dans un parcours différent de celui du diplôme déjà obtenu donne lieu à délivrance d'un Executive Master mentionnant le nom du nouveau parcours suivi.	2 000 €

2.2. Formations sans aménagement particulier d'enseignement

A4 ou A5 du diplôme de Sciences Po Grenoble <ul style="list-style-type: none"> ▪ Stagiaire pris en charge par un employeur, fonds de formation, Pôle emploi... (plein tarif) ▪ Stagiaire non pris en charge (tarif exonéré) 	2 500 € 1 300 €
--	--------------------

2.3. Contrats de professionnalisation

Tarif équivalent à celui du diplôme concerné dans le cadre d'une prise en charge en formation continue ou apprentissage.

2.4. Inscription en année de césure

Césure avec accompagnement pédagogique Cf. Règlement des études	650 €
Césure sans accompagnement pédagogique	Néant

2.5. Redoublement en Formation continue (pour mémoire seul)

A4 ou A5 du diplôme de Sciences Po Grenoble	650 €
Formation en présentiel Formation en EAD Auxquels s'ajoutent les frais spécifiques liés à l'EAD	650 € 500 €

2.6. Préparation aux concours de la fonction publique en dehors du diplôme de l'IEP

<p>2.6.1. Executive Master « Métiers de l'administration publique d'Etat – préparation à temps plein »</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Stagiaires pris en charge par un employeur ou un fonds de formation ▪ Stagiaires non pris en charge (tarif exonéré) ▪ Demandeurs d'emploi : <ul style="list-style-type: none"> ○ Demandeurs d'emploi pris en charge par un fonds de formation ou Pôle emploi ○ Demandeurs d'emploi non pris en charge (tarif exonéré) ▪ Stagiaires Prépa Talents (tarif exonéré 100%) ▪ Fonctionnaires détachés sélectionnés par l'INSP (tarif exonéré) 	<p>4 400 €</p> <p>2 300 €</p> <p>1 600 €</p> <p>200 €</p> <p>0 €</p> <p>0 €</p>
<p>2.6.2. Executive Master « Métiers de l'administration publique d'Etat – préparation à temps partiel »</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Salariés du secteur privé : <ul style="list-style-type: none"> ○ Stagiaires pris en charge par un employeur, un fonds de formation ○ Stagiaires non pris en charge (tarif exonéré) ▪ Agents de la fonction publique d'Etat (formation financée par une contribution de la DGAFP - tarif exonéré) ▪ Titulaires ou contractuels de la fonction publique hospitalière et des collectivités territoriales : <ul style="list-style-type: none"> ○ Agents pris en charge ○ Agents non pris en charge (tarif exonéré) ▪ Demandeurs d'emploi : <ul style="list-style-type: none"> ○ Demandeurs d'emploi pris en charge par un fonds de formation ou Pôle emploi ○ Demandeurs d'emploi non pris en charge (tarif exonéré) ▪ Stagiaires Prépa Talents (tarif exonéré) 	<p>4 400 €</p> <p>2 300 €</p> <p>300 €</p> <p>1 600 €</p> <p>800 €</p> <p>1 600 €</p> <p>200 €</p> <p>0 €</p>
<p>2.6.3. Préparation aux concours de l'Union européenne</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Étudiants de l'IEP de Grenoble de l'année universitaire en cours ▪ Autres publics 	<p>Exonérés</p> <p>300 €</p>

2.7 Validation des acquis de l'expérience (VAE)

<u>Dispositif commun :</u> <ul style="list-style-type: none">Recevabilité du dossierEtude de positionnement par le jury (faisabilité et recommandations)Accompagnement (12h) (<u>facultatif</u>)Frais de juryDroits d'inscription au diplôme concerné	Gratuit 200 € 1 200 € 850 € 1 300 €
<u>Dispositif particulier :</u> <ul style="list-style-type: none">Parcours du diplôme de Sciences Po Grenoble organisés conjointement avec un autre établissement d'enseignement supérieur du site	<i>Se reporter aux dispositions établies par convention</i>

2.8 Validation des acquis personnels et professionnels (VAPP)

Procédure VAPP d'accès au diplôme de Sciences Po Grenoble, à un Executive master ou à un Certificat	200 €
---	-------

2.9. Formation continue non diplômante, non certifiante

Délibération votée au CA du 31 mai 2018

2.10. Formation continue - exonération des frais d'inscription

<ul style="list-style-type: none">Stagiaire ayant une carte d'invalidité de 80% ou plusStagiaire bénéficiant du statut de réfugié politique	Exonération des frais d'inscription
--	-------------------------------------

Adoptés au CA du 03/07/2023

3. Candidatures sur dossier ou par concours

<p>3.1. Inscription au concours de 1^{ère} année (A1, concours général et concours parcours international) et 4^{ème} année (A4)</p> <p>Boursier de l'année en cours (hors concours parcours international)</p> <p>Bénéficiaires du dispositif POS ou POPH, bénéficiaires du statut de réfugié, demandeurs d'asile et bénéficiaire de la protection subsidiaire.</p>	<p>110 €</p> <p>25 €</p> <p><i>Exonérés</i></p>
<p>3.2. Frais de candidature pour les DE et les EM « Métiers de l'administration publique d'Etat – préparation à temps plein » et « Métiers de l'administration publique d'Etat – préparation à temps partiel »</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Demandeurs d'emploi non pris en charge par un fonds de formation ▪ Candidats en Prépa Talents 	<p>60 €</p> <p><i>Exonérés</i></p> <p><i>Exonérés</i></p>
<p>3.3. Frais de candidature pour le Certificat d'études politiques (CEP) et Certificat d'études administratives (CEA) en enseignement à distance (EAD)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ CERTificat Pluridisciplinaire d'Etudes Politiques et d'Études Administratives (CERPEPA) 	<p>30 €</p> <p><i>Exonération</i></p>
<p>3.4. Inscription au concours de journalisme</p> <p>Boursiers de l'année en cours, étudiants en cours de l'IEP de Grenoble et étudiants en cours de l'université Grenoble Alpes</p>	<p>50€</p> <p><i>Exonérés</i></p>
<p>3.5. Sélection directe en 5^{ème} année (formation continue)</p>	<p>Exonération de frais de sélection</p>
<p>3.6. Formation continue – Exonération des frais de candidature sur dossier ou par concours</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Stagiaire ayant une carte d'invalidité de 80% ou plus ▪ Stagiaire bénéficiant du statut de réfugié politique, bénéficiaires du statut de réfugié, demandeurs d'asile et bénéficiaire de la protection subsidiaire. 	<p>Exonération de frais de sélection</p>

4. Prestations diverses (soumises à TVA)

PRESTATIONS	Montant TTC
4.1. Carte de lecteur permettant l'accès au centre de documentation pour les étudiants non-inscrits à l'IEP. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Semestrielle 48 € ▪ Annuelle 72 € <i>NB : Les étudiants inscrits à l'Ecole Doctorale sont exonérés</i>	
4.2. Photocopies (l'unité)	0,06 €
4.3. Crédits d'impression (100 pages) <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1ère année tarif applicable au-delà des 100 premières pages gratuites ▪ 3, 4, 5èmes années tarif applicable au-delà des 300 premières pages gratuites <i>NB : Etudiants élus dans les instances de l'établissement</i>	8,4 € 100 pages en sus, à titre gratuit
4.4. Réédition de la carte d'étudiant (en cas de perte uniquement) <i>NB : Gratuite sur production d'une déclaration de vol signée des autorités compétentes</i>	36 €

4.5. Locations de salles informatiques

LOCAUX	Coût horaire TTC
Salle informatique (10 à 12 postes)	120 €

4.6. Locations de salles

LOCAUX	Coût à la ½ journée TTC
Amphithéâtre A (350 places) avec sonorisation	500 €
Amphithéâtre B (290 places)	400 €
Amphithéâtre C (250 places)	300 €
Amphithéâtre D (95 places)	100 €
Amphithéâtre E (95 places)	100 €
Amphithéâtre F (120 places)	200 €
Salles de cours et de réunions de moins de 30 places (tarif d'une salle)	60 €
Salles de cours et de réunions de plus de 30 places (tarif d'une salle)	100 €
Salle des actes (dite « salle Domenach »)	100 €
Salle des conseils (dite « salle Quermonne »)	150 €
Halls (par mètre carré utile)	10 €

4.7. Locations de matériel

MATERIELS	Coût à la journée TTC
Matériel de sonorisation	80 €
Vidéoprojecteur	250 €

En matière de location de locaux et/ou de matériel, un tarif partenarial peut être consenti à d'autres établissements ou organismes publics (universitaires, ...) ou privés, par convention